Intégration des étrangers: Les principales pistes retenues par le gouvernement

05/06/2018 à 17h39

Doublement des heures de français, réforme de la formation civique et meilleur accès à l'emploi : Edouard Philippe a annoncé ce mardi des mesures attendues pour favoriser l'insertion des étrangers en France. Quoique non chiffrées, ces propositions sont censées contrebalancer une politique ferme contre l'immigration irrégulière.

L'apprentissage du français. Edouard Philippe a annoncé le doublement, dès 2019, du volume de cours de langue proposées aux étrangers s'installant légalement en France. Ce nombre passera à 400 heures maximum dans le cas général, afin de se rapprocher des standards européens allemands ou norvégiens. Le total pourra passer à 600 « pour les publics ne sachant ni lire ni écrire », environ 3.500 personnes. Les classes seront « plus petites, plus homogènes » et des gardes d'enfants seront développées pour faciliter la présence aux cours des jeunes parents.

Insertion dans la société. Le gouvernement veut réformer la « formation civique » du Contrat d'intégration républicaine (CIR), un programme pour les primo-arrivants obtenant un titre de séjour. Jugé indigeste, il sera adapté et la formation étalée sur 24 heures (au lieu de 12 actuellement). Pour permettre aux étrangers de participer à la vie culturelle et sportive du pays, l'exécutif prévoit des « pass culture » et des programmes d'intégration par le sport.

Emploi et insertion économique. Objectif : « lever les freins

à l’emploi ». Les étrangers se verront proposer un « entretien » en fin de CIR pour orienter les étrangers en fonction de leur profil professionnel (Pôle emploi, APEC…). Pour ceux qui souhaitent travailler, la réforme prévoit des formations linguistiques, une meilleure reconnaissance des formations et expériences antérieures et de faire appel à des réseaux d’entreprise, telles que la Fondation agir contre l’exclusion (FACE).

Pour les jeunes, développement de parcours spécifiques : ainsi un « sas linguistique et socio-professionnel », d’une durée de 3 à 6 mois, sera expérimenté pour 3.000 jeunes étrangers récemment arrivés en France bénéficieront dès 2018 d’un « sas linguistique et socio-professionnel », de trois à six mois. Pour améliorer l’accès aux comptes bancaires, un groupe de travail va être mis en place avec le Groupe La Poste.

www.20minutes.fr